



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2025

Les élections professionnelles se tiendront du 29 octobre au 5 novembre.

Voter : pourquoi est-ce important ?

Ne pas voter affaiblit la représentation des salariés et nuit à leur pouvoir de négociation. En votant, vous participez à la vie de l'entreprise, ce qui renforce la démocratie sociale au sein de celle-ci. Cela permet de faire entendre votre voix et d'influencer les décisions vous concernant directement.

Quel est le rôle des élus :

Vos élus, affiliés à la CFE-CGC, connaissent bien les droits des salariés et peuvent négocier les accords avec la direction grâce à leur **représentativité**. Ils se battent pour vos salaires, vos conditions de travail (santé, sécurité, télétravail, droit à la déconnection, aidants familiaux entre autres), votre évolution professionnelle, votre équilibre vie professionnelle / vie personnelle, votre épargne salariale, et bien plus encore. Ils sont force de proposition comme pour la création d'un Compte Epargne Temps, non accepté à ce jour, mais réclamé sans relâche par la CFE-CGC.

Ils sont le contrepoids d'une direction dont les objectifs se portent avant tout sur l'**aspect financier** et autres instructions reçues de la « Corp. ».

Enfin, et non des moindres, **ils vous accompagnent individuellement en cas de difficulté ou de conflit avec IBM**, certains élus ayant par ailleurs des mandats de conseiller prud'hommal ou conseiller du salarié.

Particularité de la CFE-CGC :

Dans le paysage syndical français, la CFE-CGC est une organisation à part. Elle est la seule à défendre spécifiquement le personnel d'encadrement, c'est-à-dire les cadres bien sûr mais aussi les agents de maîtrise, les techniciens et tous les professionnels qui portent des responsabilités. Cela ne veut pas dire que la CFE-CGC se désintéresse du sort des autres salariés. Le plus souvent, ce que revendiquent les représentants de notre organisation profite à l'ensemble des salariés. Rappelons que 95 % du personnel IBM est sous statut Cadre.

Pour la CFE-CGC, l'intérêt des salariés n'est pas opposé à celui de l'entreprise. Une entreprise qui se porte bien traite mieux ses salariés qu'une entreprise qui va mal, c'est un prérequis. Et des salariés heureux sont le meilleur garant de la performance de leur société. La CFE-CGC privilégiera toujours la négociation au conflit mais, s'il le faut, si aucune discussion n'a permis de faire aboutir des revendications légitimes, la CFE-CGC sait se battre, y-compris aux côtés des autres organisations syndicales.

Tout au long de son existence, la CFE-CGC a apporté sa réflexion et son sens de l'innovation à l'édifice social français puis européen. Par exemple, c'est sur proposition et sous l'impulsion de la CGC (ancien nom de la CFE-CGC) qu'ont été créées **l'AGIRC et l'APEC**.

La CFE-CGC revendique une **indépendance vis-à-vis des partis politiques**, ce qui n'est pas le cas de toutes les organisations syndicales.

Nous espérons sincèrement que vous déciderez de nous rejoindre au plus vite afin de profiter vous aussi des moyens mis à disposition par la CFE-CGC pour **vous défendre, vous former** sur les sujets touchant au droit syndical et aux droits des salariés et, si vous le souhaitez, d'apporter vous aussi vos idées et votre disponibilité pour **améliorer la situation des salariés** de notre entreprise.